

CADRE DE RÉFÉRENCE

Accueil et intégration des élèves issus de l'immigration au Québec

1. Portrait des élèves – Soutien au milieu scolaire



Le présent document a été réalisé par
la Direction des services aux communautés culturelles
du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Directeur : Christian Rousseau

Rédactrice : Isabelle Anne Beck

Collaboratrice à la rédaction : Marielle Messier

Collaborateurs : Maryline Beuchot
Marie Dupras
Georges Lemieux
Marc-Yves Volcy

Remerciements :

Claire Chamberland, qui a mis sur pied ce projet

Suzanne Belzil, Direction des programmes
Christiane Bourdages-Simpson, Direction des programmes
Nicole Brunet, Direction de l'évaluation
Judith Gagné, Direction de l'évaluation
Jean-François Giguère, Direction des services complémentaires et de l'intervention en milieu défavorisé
Lise Ouellet, Direction des programmes
Christine Pérusset, Direction des programmes
Hélène Poliquin-Verville, Direction de l'adaptation scolaire

Françoise Armand, Université de Montréal
Lyne Bellerive, Commission scolaire des Chênes
Jocelyne Bilodeau, Commission scolaire de Montréal
Elyane Borowski, Université du Québec à Montréal
Corina Borri-Anadon, Université du Québec à Montréal
Scheila Brice, Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île
Francine Dallaire, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
Ginette Dion, Commission scolaire de la Capitale
Isabelle Dufour, Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Suzanne Dyotte, Consultante en éducation
Réginald Fleury, Commission scolaire de Montréal
Sonia Fréchette, Commission scolaire de Montréal
Julie Gaudreault, Commission scolaire des Samares
France Jacques, Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

Line Jacob, Commission scolaire de Montréal
Julie Labossière, Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Annie Lacroix, Commission scolaire de Laval
Dany Laflamme, Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
Joanne Lapointe, Commission scolaire des Affluents
Lina Larivière, Commission scolaire du Val-des-Cerfs
Louise Lavoie, Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
Guylaine Legault, Commission scolaire des Trois-Lacs
Émélie Morin, Commission scolaire de la Capitale
Sylvie Rouleau, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
Vitmira Murataj, Commission scolaire de Montréal
Manon Pérusse, Commission scolaire de Montréal
Isabelle Pontbriand, Commission scolaire des Découvreurs

Relecture

Charlotte Gagné

Coordination de la production et édition

Direction des communications

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications

Pour toute information :

Direction des services aux communautés culturelles
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
600, rue Fullum, 10^e étage,
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 873-3744
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté
sur le site Web du Ministère :
www.mels.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2014

ISBN 978-2-550-68241-7 (PDF)
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

Table des matières

Introduction	1
1 Les élèves issus de l'immigration	2
1.1 Le contexte	2
1.2 La réussite scolaire	4
1.3 Un portrait des élèves qui reçoivent des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français	6
2 Le financement des services aux élèves issus de l'immigration.....	10
2.1 L'allocation pour l'accueil et la francisation.....	10
2.1.1 Les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF).....	10
2.1.2 Les services de soutien pour les élèves issus de l'immigration	11
3 Le soutien au milieu scolaire pour la mise en œuvre de la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle.....	12
3.1 Le soutien à des initiatives en milieu scolaire pour l'intégration des élèves issus de l'immigration.....	12
3.2 Le soutien au rapprochement interculturel en milieu scolaire	13
3.3 Les sessions de formation – Accueil et intégration des élèves issus de l'immigration et éducation interculturelle.....	13
Références	14

Introduction

Le Québec reçoit des immigrants dont le nombre et la diversité ne cessent de croître. Cette croissance, combinée à la baisse du taux de natalité, amène une augmentation constante de la proportion d'élèves issus de l'immigration¹ dans le réseau scolaire québécois. Ces élèves représentent aujourd'hui près du quart de l'ensemble des élèves du Québec et leur présence est de plus en plus marquée à l'extérieur de l'île de Montréal.

Les besoins sur le plan des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français sont également en progression régulière et de plus en plus variés. Ils exigent des réponses adaptées de la part des intervenants scolaires qui doivent notamment contribuer à l'atteinte des cibles que s'est données le Québec en matière de persévérance et de réussite scolaires pour tous les élèves.

Ce fascicule offre un bref portrait des élèves issus de l'immigration, des services qui leur sont offerts et du soutien apporté par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au milieu scolaire québécois à cet égard.

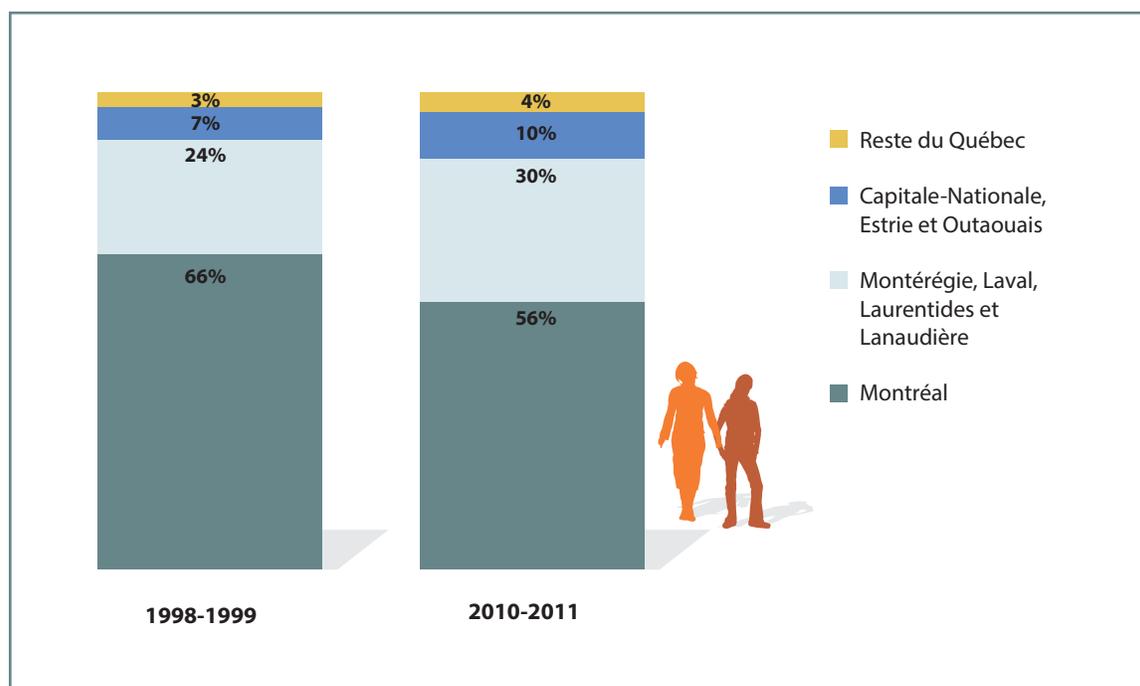
1. Les élèves issus de l'immigration incluent les personnes de première génération (nées à l'extérieur du Canada) et celles de deuxième génération (dont au moins un parent est né à l'extérieur du Canada).

1 Les élèves issus de l'immigration

1.1 Le contexte

En 2009-2010, la région métropolitaine de Montréal regroupait encore la grande majorité des élèves issus de l'immigration au Québec, avec plus de 80 % du total de ces élèves. Cependant, la proportion des élèves issus de l'immigration qui fréquentent des écoles situées sur l'île de Montréal est en baisse : elle est passée de 66 à 56 % entre 1998-1999 et 2009-2010. Durant la même période, une hausse rapide de cette population a été notée à l'extérieur de la région métropolitaine, le nombre passant de 22 000 à près de 40 000 élèves².

Répartition régionale des élèves issus de l'immigration (1998-1999 et 2010-2011)



2. Pour plus d'information, consulter l'Atlas sur les élèves issus de l'immigration à l'adresse suivante : https://infogeo.mels.gouv.qc.ca/AtlasMELS/Atlas_Immigration/atlas/index5.html.

Depuis l'adoption de la Charte de la langue française (« loi 101 ») en 1977, la quasi-totalité des nouveaux arrivants inscrits à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire doivent faire leurs études en français. Une proportion grandissante d'élèves dont la langue maternelle n'est pas le français sont donc inscrits dans les commissions scolaires francophones. Sur l'île de Montréal, ce pourcentage s'élevait à 52 % en 2009-2010, comparativement à 40 % en 1998-1999. Pour l'ensemble des commissions scolaires francophones québécoises, la proportion s'établissait à 15 % en 2009-2010 contre 9 % en 1998-1999.

L'immigration francophone bénéficie par ailleurs des retombées de l'Énoncé de politique gouvernementale en matière d'immigration et d'intégration, dont l'un des objectifs majeurs est de contribuer à la pérennité du caractère français du Québec. En conséquence, environ la moitié des élèves immigrants inscrits pour la première fois dans une école francophone au Québec en 2009-2010 pouvaient y entreprendre ou y poursuivre leurs études sans avoir recours à des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français. Il importe toutefois de considérer que, malgré leur connaissance du français à l'oral, ces élèves peuvent présenter des besoins en lecture et en écriture ou en ce qui concerne leur intégration scolaire et sociale. D'une part, la culture scolaire québécoise peut être fort différente de celle de leur pays d'origine et, d'autre part, le français n'est pas nécessairement leur langue maternelle ni la langue utilisée le plus souvent à la maison³. Il peut en outre s'agir d'un français sensiblement différent de celui parlé au Québec.

Parmi tous les élèves qui, en 2010-2011, bénéficiaient de services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français, près des trois quarts (72 %) étaient immigrants, 20 % étaient nés au Canada mais avaient au moins un parent immigrant, tandis que les anglophones d'origine québécoise ou canadienne comptaient pour 5 % du total. Les 2 % restants étaient des autochtones ou constituaient des cas particuliers. Au préscolaire, près des deux tiers des enfants recevant ces services étaient nés au Québec ou ailleurs au Canada; il semble vraisemblable que leurs contacts avec le français et la culture québécoise francophone aient été limités. Toutefois, presque tous les élèves du primaire et du secondaire recevant des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français étaient des immigrants.

3. La langue maternelle est la première langue apprise par l'enfant. La langue d'usage est la langue le plus souvent utilisée dans différents contextes de la vie quotidienne.

1.2 La réussite scolaire

Les analyses sur la réussite scolaire des élèves issus de l'immigration indiquent que les élèves immigrants nés à l'extérieur du pays ne réussissent pas à obtenir un diplôme d'études secondaires dans des proportions comparables aux autres élèves et que des écarts importants s'observent entre les différentes communautés culturelles. Il importe cependant de comprendre que ces variations entre groupes ne s'expliquent pas directement par l'appartenance à une communauté d'origine, mais plutôt par d'autres facteurs, dont le parcours migratoire, le statut socioéconomique, la littératie familiale et le contexte linguistique. À partir des données ministérielles, qui ne tiennent compte que de certaines des variables mentionnées ci-dessus, la recherche démontre que :

- alors qu'environ 70 % de l'ensemble des élèves obtiennent leur diplôme sept ans après leur entrée au secondaire, seulement 48 % des élèves immigrants (première génération) l'obtiennent dans un même délai⁴. Il est à noter que cette statistique ne tient pas compte des élèves qui quittent le Québec et reçoivent leur diplôme à l'extérieur de la province;
- plus les élèves arrivent tôt dans le système scolaire et bénéficient d'une plus longue période d'intégration, plus leurs chances de réussite augmentent. En effet, une faible différence sépare les élèves immigrants qui arrivent au préscolaire ou au primaire des élèves nés au Canada quant à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires;
- le taux de diplomation des élèves issus de l'immigration dont le français n'est ni la langue maternelle ni la langue d'usage est inférieur à celui des élèves issus de l'immigration dont le français est la langue maternelle et dont le taux de diplomation est comparable à celui des élèves qui ne sont pas issus de l'immigration;
- le taux de diplomation des élèves issus de l'immigration de deuxième génération dépasse légèrement celui des élèves qui ne sont pas issus de l'immigration.

La recherche démontre également qu'en plus de maintenir le soutien nécessaire à l'ensemble des nouveaux arrivants, une attention particulière doit être portée aux élèves suivants :

- ceux qui arrivent au secondaire et plus particulièrement au 2^e cycle;
- ceux qui sont en situation de grand retard scolaire;
- ceux dont les parcours migratoire et scolaire ont été plus difficiles;

4. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, « Étude exploratoire du cheminement scolaire des élèves issus de l'immigration : cohorte de 1994-1995 des élèves du secondaire », *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 34, janvier 2008, p. 15.

- ceux qui présentent un handicap ou une difficulté d'apprentissage ou d'adaptation;
- ceux qui appartiennent à une famille dont le statut socioéconomique est plus faible.

À cet égard, il convient de noter qu'à leur arrivée, les familles immigrantes s'installent souvent dans des quartiers plus défavorisés, mais que leur statut socioéconomique a tendance à s'améliorer avec le temps. En conséquence, leur statut tel que mesuré par les indices de défavorisation n'est pas toujours le reflet de leur capital socioculturel et éducatif réel.

Les élèves en processus d'intégration linguistique, scolaire et sociale incluent habituellement un pourcentage d'élèves handicapés, en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) ou d'élèves doués semblable à celui de la population scolaire générale. Un phénomène de surreprésentation ou même de sous-représentation des EHDA chez les élèves issus de l'immigration peut toutefois se manifester dans les milieux qui ne disposent ni des personnes qualifiées ni des outils nécessaires à l'évaluation des besoins des élèves. Il n'en demeure pas moins que les élèves immigrants nouvellement arrivés et handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ont des défis supplémentaires à relever et qu'ils ont droit, comme tous les élèves, aux services particuliers et complémentaires.

Il est important de veiller à offrir, au besoin, des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français aux élèves intégrés dans les classes ou les écoles spécialisées.

La recherche indique enfin que la réussite scolaire doit être visible et valorisée. Il est en effet important d'exposer les élèves issus de l'immigration à des modèles d'intégration réussie auxquels ils peuvent s'identifier et à l'aide desquels ils peuvent se projeter dans l'avenir en tant que citoyens actifs de la société québécoise.

1.3 Un portrait des élèves qui reçoivent des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français

Un peu plus d'un million de jeunes Québécois ont fréquenté l'école au préscolaire, au primaire ou au secondaire en 2011-2012. De ce nombre, 23,7 % étaient issus de l'immigration. Parmi ces élèves, plus de 200 000 fréquentaient une école où l'enseignement se donne en français⁵.

Parmi les élèves issus de l'immigration inscrits à l'enseignement en français, environ 120 000 n'avaient pas le français comme langue maternelle⁶. Parmi ces derniers, environ 50 000 n'ont jamais reçu de services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français. Des autres, 50 000 avaient déjà reçu ces services, mais n'en avaient plus besoin. Finalement, environ 20 000 élèves non francophones ont reçu des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français en 2011-2012.

Le tableau de la page suivante trace, à partir des données de 2010-2011, un portrait sommaire des élèves ayant eu besoin de ces services en fonction de l'ordre d'enseignement et de l'origine de l'élève.

-
5. Parmi les 35 000 élèves inscrits à l'enseignement en anglais, on trouve principalement des enfants de deuxième génération dont un parent a suivi l'enseignement en anglais au Canada, des enfants de première génération qui sont des résidents temporaires et ceux qui fréquentent des établissements privés non subventionnés.
 6. Cela équivaut à 60 % du total. Cette proportion se situe aux environs de 70 % pour les élèves de première génération et de 50 % pour les élèves de deuxième génération.

Origine des élèves recevant des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français, année scolaire 2010–2011 (n = 17 837)	Précolaire	Primaire	Secondaire	Total
Amérique centrale et du Sud (Mexique, Colombie, Brésil, etc.)	4,4 %	7,6 %	7,7 %	19,7 %
Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte, etc.)	3,5 %	6,4 %	2,3 %	12,2 %
Antilles et Bermudes (Haïti, Jamaïque, Cuba, etc.)	1,6 %	4,2 %	3,5 %	9,3 %
Europe de l'Est (Pologne, Roumanie, Moldavie, Russie, etc.)	2,6 %	3,5 %	2,0 %	8,1 %
Asie du Sud (Inde, Pakistan, Bangladesh, Sri Lanka, etc.)	2,9 %	2,5 %	1,8 %	7,2 %
Reste de l'Afrique (République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Rwanda, Somalie, etc.)	1,5 %	3,0 %	2,3 %	6,8 %
Asie du Sud-Est (Myanmar, Viêtnam, Cambodge, Philippines, etc.)	2,1 %	2,1 %	2,5 %	6,7 %
Moyen-Orient (Liban, Iraq, Qatar, Émirats arabes unis, etc.)	2,4 %	2,1 %	1,5 %	6,0 %
Asie orientale (Chine, Corée, Japon, etc.)	2,4 %	2,0 %	1,3 %	5,7 %
Asie occidentale et centrale (Turquie, Iran, Afghanistan, etc.)	1,4 %	1,3 %	1,4 %	4,1 %
Amérique du Nord (États-Unis)	1,3 %	2,0 %	0,6 %	3,9 %
Reste de l'Europe (France, Allemagne, Royaume-Uni, etc.)	1,2 %	1,0 %	0,3 %	2,5 %
Anglophones (Élèves et parents des élèves nés au Canada)	3,5 %	1,4 %	0,4 %	5,4 %
Autochtones (Élèves et parents des élèves nés au Canada)	0,2 %	0,7 %	0,1 %	1,0 %
Autres élèves	0,9 %	0,4 %	0,1 %	1,5 %
TOTAL	31,9 %	40,1 %	28,0 %	100,0 %

On ne peut rassembler en un tout homogène les élèves dont il est ici question. Mis à part l'expérience migratoire qui les unit et le défi que représente l'apprentissage simultané de la langue, des codes sociaux et des contenus scolaires, ils forment un groupe hétérogène dont les expériences personnelles, familiales, culturelles et scolaires sont extrêmement variées. La diversité se manifeste non seulement entre les communautés, mais aussi entre les individus qui les composent.



« Le capital linguistique et intellectuel de notre société pourra augmenter énormément si nous cessons de considérer les différences linguistiques et culturelles des enfants comme “un problème à résoudre”, et, à la place, nous ouvrons les yeux sur les ressources intellectuelles et culturelles que ces enfants apportent avec eux, dans nos écoles et dans notre société. »

Jim CUMMINS, « La langue maternelle des enfants bilingues », *Sprogforum*, n° 19, 2001, p. 20.



Portraits d'élèves québécois issus de l'immigration

Michael, 7 ans, est né en Colombie-Britannique. Son père ayant été muté au Québec, Michael vient s'y installer avec sa famille. Ses parents l'ont inscrit dans une commission scolaire francophone au cours de l'année scolaire. Il ne sait ni parler, ni lire, ni écrire en français. Il est intégré à une classe d'accueil.

Les parents d'Amina, 8 ans, projetaient d'immigrer au Québec depuis quelques années. Le français étant l'une des langues officielles de leur pays d'origine, Amina le comprend bien. Elle n'a cependant jamais appris à le lire et à l'écrire. Elle est actuellement en classe d'accueil et elle reçoit beaucoup de soutien de ses parents sur le plan des apprentissages en français.

Maria a 11 ans lorsqu'elle arrive au Québec avec sa mère, à la fin de l'année scolaire. Son père y vit depuis quatre ans déjà. Dans son pays d'origine, elle réussissait très bien à l'école. Elle poursuivra ses études l'an prochain, au secondaire en classe d'accueil.

Ragavi, qui a 15 ans, a fui avec sa famille une catastrophe naturelle dans son pays d'origine. Elle est scolarisée et aime beaucoup l'école. Elle a intégré directement une classe ordinaire avec des élèves de son âge et elle progresse très rapidement. Elle reçoit des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français et souhaite obtenir son diplôme d'études secondaires dans trois ans.

Kulvinder est née au Québec et elle a maintenant 5 ans. Ses parents sont arrivés au pays il y a sept ans. Kulvinder a d'abord fréquenté une garderie de quartier où les éducatrices et la plupart des enfants parlaient sa langue maternelle. À son entrée au préscolaire, Kulvinder connaît peu le français et la culture québécoise francophone. Elle est intégrée à une classe ordinaire et elle reçoit des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français.

Arrivé au Québec à 11 ans, Hassan est inscrit à l'école primaire. En raison de la guerre qui sévit dans son pays, il a subi des interruptions de scolarisation. Il n'a aucune connaissance du français et est en situation de grand retard scolaire. Cependant, il possède de bonnes habiletés et progresse rapidement. Il a été intégré à une classe ordinaire dès son arrivée et bénéficie de plusieurs heures de services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français par semaine.

Nimalraj, 14 ans, arrive au Québec après avoir vécu durant cinq ans dans un camp de réfugiés. Il n'est jamais allé à l'école, sa famille est peu scolarisée et son statut socioéconomique est précaire. Il est intégré à une classe d'accueil au secondaire avec des élèves dont la situation est semblable à la sienne. Il apprend à lire et à écrire pour la première fois.

2 Le financement des services aux élèves issus de l'immigration

2.1 L'allocation pour l'accueil et la francisation

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a établi, dans les règles budgétaires 2012-2013 des commissions scolaires, une nouvelle allocation pour l'accueil et la francisation. Cette allocation est versée à toutes les commissions scolaires francophones, à titre d'ajustement à l'allocation de base pour les activités éducatives des jeunes.

L'allocation a pour objet d'aider les commissions scolaires francophones à répondre aux besoins liés à l'intégration linguistique, scolaire et sociale des élèves issus de l'immigration. Les sommes versées sont destinées exclusivement au financement des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français et des services de soutien pour les élèves issus de l'immigration.

2.1.1 Les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF)

L'allocation remplace l'ajustement pour les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français, connu sous le nom de Programme d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (PASAF). À ce titre, elle sert à financer en partie les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF) auxquels ont droit les élèves non francophones de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire qui s'inscrivent pour la première fois à l'enseignement en français dans une école québécoise et dont le niveau de connaissance de cette langue ne leur permet pas de suivre normalement l'enseignement.

Selon l'article 224 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), il revient à la commission scolaire d'établir un programme pour chaque service éducatif complémentaire et particulier visé par le régime pédagogique. La mise en oeuvre du programme de services particuliers d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français est toutefois du ressort de chaque établissement scolaire concerné (LIP, art. 88), y compris la mise en place des modèles de services les plus adéquats pour tenir compte des besoins des élèves.

2.1.2 Les services de soutien pour les élèves issus de l'immigration

L'allocation est également versée pour les services suivants liés à l'accueil et à l'intégration des élèves issus de l'immigration :

- **Un soutien linguistique d'appoint en français**

Le soutien linguistique d'appoint en français est offert aux enfants et aux élèves non francophones du préscolaire, du primaire et du secondaire qui suivent normalement l'enseignement en français dès leur arrivée ou après avoir reçu des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français. Il a pour objectif de soutenir l'élève non francophone dans ses apprentissages en français en lui permettant, entre autres, de mettre en œuvre des stratégies d'apprentissage efficaces de la langue seconde, de parfaire sa langue de scolarisation, de continuer à s'approprier le fonctionnement de la langue en général et d'adopter des méthodes de travail efficaces, et ce, dans toutes les disciplines, tant à l'oral qu'en lecture et en écriture.

- **Un soutien dans la langue d'origine pour les élèves allophones**

Le soutien dans la langue d'origine des élèves s'appuie sur le fait qu'une meilleure connaissance de la langue maternelle a des effets positifs sur l'apprentissage de la langue d'enseignement et le développement général des élèves. Ce soutien peut être offert en complément aux SASAF ou être intégré à ces derniers. Il peut aussi prendre la forme d'activités parascolaires ou même de cours inscrits à l'horaire des élèves, à titre de programmes locaux de langue tierce.

- **Des ressources supplémentaires pour les élèves immigrants en situation de grand retard scolaire**

Les élèves en situation de grand retard scolaire doivent faire face à des défis simultanés particulièrement exigeants, dont l'apprentissage du français, le développement accéléré de la littératie et de la numératie ainsi que les apprentissages liés aux contenus disciplinaires, notamment ceux relatifs aux repères culturels et aux pratiques scolaires.

- **Des services d'intégration scolaire et sociale pour les élèves et leur famille**

Ces services visent à renforcer les liens entre l'école et la famille des élèves nouvellement arrivés, notamment par l'entremise d'intervenants communautaires scolaires interculturels (ICSI)⁷ et par des services d'interprétariat.

7. L'expression *intervenant communautaire scolaire interculturel* est utilisée pour désigner l'agent de milieu, l'agent de liaison, l'agent accompagnateur, etc.

- **L'établissement et la mise en œuvre d'un protocole d'accueil pour les élèves nouvellement arrivés**

Ce protocole inclut normalement l'inscription de l'élève, son entrevue initiale, son évaluation langagière en français ainsi que l'utilisation de l'outil diagnostique en mathématique pour repérer les élèves qui sont potentiellement en situation de grand retard scolaire. Il peut également inclure des évaluations en mathématique et en langue maternelle ou toute autre langue dans laquelle l'élève a été scolarisé.

3 Le soutien au milieu scolaire pour la mise en œuvre de la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle

Le Ministère soutient le milieu scolaire pour la mise en œuvre de la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle. Ce soutien vise à mieux accueillir et intégrer les nouveaux élèves immigrants, à promouvoir le rapprochement interculturel en milieu scolaire et à mettre à la disposition du personnel scolaire une offre de service pour des sessions de formation portant sur l'accueil et l'intégration des élèves issus de l'immigration et l'éducation interculturelle⁸.

3.1 Le soutien à des initiatives en milieu scolaire pour l'intégration des élèves issus de l'immigration

Le Ministère apporte un soutien financier aux commissions scolaires francophones pour la réalisation d'initiatives visant l'intégration des élèves non francophones issus de l'immigration. Ces initiatives s'inscrivent dans deux axes :

- soutenir et valoriser l'apprentissage du français, langue commune de la vie publique et véhicule de culture, chez les élèves non francophones;
- favoriser une intégration harmonieuse à l'école et dans la société québécoise.

Les commissions scolaires touchées sont celles dans lesquelles au moins une école compte un minimum de 25 élèves nés à l'extérieur du Canada. Celles-ci sont appelées à mettre sur pied des initiatives visant le développement d'une expertise locale qui répond aux besoins des élèves et du personnel scolaire directement concernés. Cette expertise pourra aussi bénéficier plus largement à d'autres milieux scolaires qui font face à des défis similaires, que ce soit à l'intérieur de la même commission scolaire ou ailleurs au Québec.

Les initiatives s'adressent aux élèves issus de l'immigration et aux élèves non francophones, tout en ciblant particulièrement les élèves nouvellement arrivés, y compris ceux qui reçoivent des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français. Il est souhaitable qu'elles tiennent compte des élèves plus vulnérables,

8. Pour connaître les modalités relatives à ces différentes formes de soutien, consulter le site Web du Ministère.

notamment les élèves en situation de grand retard scolaire; les élèves réfugiés; les élèves arrivés à l'école québécoise au 2^e cycle du secondaire; les élèves qui vivent des transitions entre écoles, ordres ou secteurs d'enseignement; ainsi que les élèves immigrants handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

3.2 Le soutien au rapprochement interculturel en milieu scolaire

Le soutien au rapprochement interculturel en milieu scolaire a pour objectif de favoriser l'apprentissage du vivre-ensemble et l'acquisition d'attitudes d'ouverture et de respect de la diversité pour l'ensemble des élèves qui fréquentent l'école québécoise.

Des activités de sensibilisation offertes par des organismes reconnus en matière d'éducation interculturelle

Le Ministère accorde un soutien aux écoles pour des activités de sensibilisation interculturelle offertes par des organismes.

Projets d'échanges interculturels

Le Ministère offre également un soutien aux commissions scolaires pour des projets d'échanges interculturels entre écoles de milieux ethnoculturels différents. Ces projets visent les élèves du primaire et du secondaire des établissements publics et privés des réseaux scolaires français et anglais des diverses régions du Québec. Un des groupes jumelés doit être composé d'élèves issus majoritairement de l'immigration ou de communautés culturelles. Le jumelage vise des élèves de commissions scolaires différentes ou d'une commission scolaire et d'un établissement privé et comporte des activités interculturelles communes. Les projets comprennent des rencontres entre les élèves non seulement en personne, mais également à distance. Les activités peuvent être de nature variée (civique, éducative, culturelle ou autre).

3.3 Les sessions de formation – Accueil et intégration des élèves issus de l'immigration et éducation interculturelle

Le Ministère s'engage à soutenir le personnel scolaire en matière d'accueil et d'intégration des élèves issus de l'immigration. Dans ce contexte, la Direction des services aux communautés culturelles dispose d'une offre de service qui est transmise chaque année au milieu scolaire. Elle met à la disposition du réseau scolaire un répertoire de personnes-ressources dont les sessions de formation visent à aider les intervenants à accroître leur compétence interculturelle pour la prise en compte de la diversité ethnoculturelle, religieuse et linguistique dans le milieu scolaire, soutenant ainsi l'intégration des élèves issus de l'immigration et l'apprentissage du vivre-ensemble.

Références

CUMMINS, Jim. « La langue maternelle des enfants bilingues », *Sprogforum*, n° 19, 2001, p. 15-20.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *La diversité : une valeur ajoutée. Plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013*, 2008, 62 p.

QUÉBEC. *Charte de la langue française : LRQ, chapitre C-11*.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Une école d'avenir : Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*, Québec, Direction des services aux communautés culturelles, 1998, 48 p.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Bulletin statistique de l'éducation. Étude exploratoire du cheminement scolaire des élèves issus de l'immigration : cohorte de 1994-1995 des élèves du secondaire*, Québec, 2008, 19 p.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Atlas sur les élèves issus de l'immigration*, [En ligne], 2009.
[https://info.geo.mels.gouv.qc.ca/AtlasMELS/Atlas_Immigration/atlas/index5.html], [Consulté le 3 avril 2013].

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Règles budgétaires pour l'année scolaire 2012-2013. Commissions scolaires. FONCTIONNEMENT*, Québec, Direction générale du financement et de l'équipement, 2012, 135 p.

